PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 11 août 2015 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il sera présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 310-08-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance et y ajoutant le point suivant :

4.6 Avis de motion – Règlement numéro 520-2015-15 modifiant le règlement numéro 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JUILLET 2015

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 juillet 2015. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent quarante-quatre mille deux cent quinze dollars et deux cents (444 215.02 $) en référence aux chèques numéros 13506 à 13561 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 311-08-15
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de six cent quarante-un mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-cinq cents (641 790.55 $), en référence aux chèques numéros 13562 à 13694 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 312-08-15
ADJUDICATION D'ÉMISSION DE BILLETS 596, 584.2 ET 643

Il est proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

QUE la Ville de Saint-Colomban accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 août 2015 au montant d'un million dix-neuf mille dollars (1 019 000 $) effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 596, 584.2 et 643. Ce billet est émis au prix de cent dollars (100 $) pour chaque cent dollars (100 $) valeur nominale de billet, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

102 100 $	2.30000 %	**18 août 2016**
104 800 $	2.30000 %	**18 août 2017**
107 500 $	2.30000 %	**18 août 2018**
110 200 $	2.30000 %	**18 août 2019**
594 400 $	2.30000 %	**18 août 2020**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION 313-08-15
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE DES RÈGLEMENTS 596, 584.2 ET 643

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Colomban souhaite emprunter par billet un montant total d'un million dix-neuf mille dollars (1 019 000 $):

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE $
596	68 700 $
584.2	45 900 $
643	904 400 $

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant d'un million dix-neuf mille dollars (1 019 000 $) prévu aux règlements d'emprunt numéros 596, 584.2 et 643 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, le trésorier adjoint;

QUE les billets soient datés du 18 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	**102 100 $**
2017	**104 800 $**
2018	**107 500 $**
2019	**110 200 $**
2020	**113 200 $(à payer en 2020)**
2020	**481 200 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Colomban émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 août 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 643, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2015 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2012

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 605-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 605-2012.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2015 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2011

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 606-2015 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 314-08-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 645-2014 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES DOMAINE-BÉRIAU, BOYER ET BERNARD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (418 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 août 2014 par monsieur le conseiller Éric Milot ;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à la lecture et à la présentation du règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 645-2014 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues Domaine-Bériau, Boyer et Bernard et autorisant un emprunt de quatre cent dix-huit mille dollars (418 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 315-08-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 649 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2015) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000 $), NÉCESSAIRE CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juillet 2015 par madame la conseillère Julie Deslauriers ;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à la lecture et à la présentation du règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 649 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2015) et autorisant un emprunt de six cent trente mille dollars (630 000 $) nécessaire cette fin.

RÉSOLUTION 316-08-15
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU GAGNÉ, À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission, en date du 24 juillet 2015, de monsieur Mathieu Gagné, occupant la fonction de directeur du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION 317-08-15
EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT la recherche de candidature et le rapport du directeur général recommandant l'embauche de monsieur Robert Demers, à titre de directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Robert Demers à titre de directeur du Service des travaux publics à compter du 08 septembre 2015;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence le greffier à procéder à la signature d'une entente relative aux conditions de travail de ce dernier;

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi;

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 318-08-15
NOMINATION DE MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par la résolution 496-12-14 procédait à la nomination de membre au Comité consultatif de l'Agenda 21 local ;

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Moulun a démissionné compte tenu que ce dernier n'est plus résident;

CONSIDÉRANT l'étude des candidatures par le Comité consultatif de l'Agenda 21 local et la recommandation du Comité de procéder à la nomination de monsieur François Allard;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif de l'Agenda 21 local;

NOMMER, séance tenante, monsieur François Allard à titre de membre du Comité consultatif de l'Agenda 21 local, et ce, afin de terminer le mandat de monsieur Pascal Moulun, soit jusqu'au 09 décembre 2016;

DE REMERCIER monsieur Pascal Moulun de son implication et de son apport au Comité consultation de l'Agenda 21 local.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2015 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de juillet 2015 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

RÉSOLUTION 319-08-15
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-PEL-02 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES BOISÉS DES CASCADES », PHASE 2

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire « Les Boisés des Cascades », phase 2, rencontre toutes les exigences en la matière;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2015-PEL-02 relatif au développement domiciliaire « Les Boisés des Cascades », phase 2;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à l'expiration du délai, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution devient nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature et à la conformité du projet à la réglementation municipale.

RÉSOLUTION 320-08-15
REMPLACEMENT PARTIEL DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DES CASCADES », PHASE 1, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-PEL-01

CONSIDÉRANT que le titulaire a consenti, en faveur de la Ville, à une garantie hypothécaire afin de garantir les travaux relatifs au développement domiciliaire « Le Boisé des Cascades », phase 1, protocole d'entente PE-2010-PEL-01;

CONSIDÉRANT que le titulaire désire modifier la garantie hypothécaire publiée sous le numéro 20 530 257 portant sur les lots QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE (4 687 391) et QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (4 687 387) du cadastre du Québec, en remplaçant la garantie affectant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE (4 687 391) par une garantie équivalente affectant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN (4 687 381) du cadastre du Québec afin de garantir, selon les mêmes conditions, une créance équivalente.

CONSIDÉRANT que la garantie hypothécaire modifiée au montant de cent deux mille cent dollars (102 100 $) couvre le montant requis à l'exécution des travaux de pavage à être effectués pour la phase 1;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à procéder à la signature d'un acte de radiation partielle relative à la garantie hypothécaire publiée sous le numéro 20 530 257 mais uniquement pour le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE (4 687 391) du cadastre du Québec, conditionnement à ce qu'il soit consenti, auparavant ou simultanément à une garantie hypothécaire équivalente affectant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN (4 687 381) du cadastre du Québec.

Tous les frais à la présente résolution sont à la charge du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 321-08-15
ENGAGEMENT À DÉPOSER UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES ET LES SUPERFICIES TERRESTRES COMPENSÉES DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT « LE BOISÉ DES CASCADES »

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire s'assurer que les milieux humides et les superficies terrestres ayant été affectés en compensation par *Le Boisé des Cascades Inc.,* pour la mise en valeur du projet de développement soient protégés ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), exige avant la délivrance du certificat d'autorisation, que la Ville s'engage dans un processus de modification de zonage afin de protéger les milieux humides et les superficies terrestres compensées dans un groupe d'usage conservation (N-2) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est également favorable à la protection des milieux sensibles;

CONSIDÉRANT que *Le Boisé des Cascades Inc.* s'engage à se conformer aux exigences du MDDELCC préalablement à ce que la Ville entreprenne la procédure de modification de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés :

> « Monsieur Xavier-Antoine Lalande ne peut s'engager avant d'obtenir la certitude que le projet est conforme avec la règlementation municipale en vigueur. »

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement, urbanisme à entreprendre dans un délai maximal d'un (1) an suivant la délivrance des certificats d'autorisation la procédure d'amendement à la réglementation de zonage, de façon à doter ces espaces d'un zonage du groupe d'usage conservation.

RÉSOLUTION 322-08-15
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-GAS-06 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE « LA VALLÉE DU GOLF », PHASE 3E

CONSIDÉRANT que par la résolution 473-11-12, le Conseil a autorisé la signature du protocole d'entente relativement au développement domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3E ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procédé à un addenda, et ce, afin d'ajouter deux (2) sections de cinquante (50) mètres linéaires de part et d'autre de la rue Marc-André;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la rue Marc-André va favoriser une circulation plus fluide du secteur et permettre un accès plus rapide aux véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la Marc-André va faciliter la planification du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la rue Marc-André va faciliter les activités d'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT que par la résolution 290-07-15, le Conseil a accepté la demande de dérogation mineure visant à créer cinq (5) lots en bordure de la rue Marc-André, et ce, pour finaliser la dernière phase du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés :

> « Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre en cohérence avec son vote du mois dernier relativement au même projet. »

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer l'addenda au protocole d'entente PE-2013-GAS-06 relatif au développement domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3E ;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce délai, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

RÉSOLUTION 323-08-15
DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX ET MUNICIPALISATION DES RUES DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE DES RUES DU ROYAUME ET DU DUCHÉ, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-EVE-02

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Salim Mouhoubi, ingénieur junior, de la firme *BSA Groupe conseil*, recommandant la deuxième acceptation des infrastructures du développement domiciliaire des rues du Royaume et du Duché, protocole d'entente PE-2012-EVE-02 ;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de quarante-sept mille six cent cinquante-sept dollars et treize cents (47 657,13 $) ;

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 13 novembre 2012 par la résolution 471-11-12 de procéder à la première acceptation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5%) du montant total de l'estimation des travaux, soit une montant de huit mille trois cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-un cents (8 355,81 $) en garantie durant une période de (12) douze mois;

CONSIDÉRANT que le titulaire du protocole d'entente dépose à la Ville la somme de huit mille trois cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-un cents (8 355,81 $), afin de garantir les travaux pendant douze (12) mois contre tout vice ou défaut;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues dans le secteur du projet domiciliaire et qu'à cet effet la Ville désire se porter acquéreur des rues :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville ;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Le lot 5 152 689, rue du Royaume;
- ✓ Le lot 5 152 690, rue du Duché.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 324-08-15
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES CITOYENS DU LAC ADAMAS/ÉMERAUDE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des citoyens du lac Adamas/Émeraude, afin de permettre l'achat d'équipements et l'élaboration d'un plan de gestion d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu :

D'OCTROYER une aide financière au montant de trois mille dollars (3 000 $) à l'Association des citoyens du lac Adamas/Émeraude, conditionnellement à l'engagement de l'Association à transmettre à la Ville les pièces justificatives démontrant l'utilisation des sommes pour les travaux prévus à la demande de subvention.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 325-08-15
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable doit rencontrer les spécifications énoncées dans le «Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – novembre 2013» rédigé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable vise à procéder à la mise à jour de l'inventaire, de l'évaluation de certaines composantes des trois réseaux d'aqueduc et dresser un vue d'ensemble des besoins et des priorités d'entretien et de réfection;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable est l'un des critères d'admissibilité aux programmes d'aide financière et au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de services professionnels dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ CDGU Inc.;
- ✓ Cima+;
- ✓ Aqua Data Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Aqua Data Inc.	11 325.00 $
Cima+	18 600.00 $
CDGU Inc.	35 000.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à des services professionnels dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable auprès de l'entreprise *Aqua Data Inc.* au coût de onze mille trois cent vingt-cinq dollars (11 325 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 31 juillet 2015;

DE TRANSFÉFER, de la réserve financière pour l'entretien des aqueducs aux activités de fonctionnement, un montant de onze mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (11 890 $)

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 326-08-15
OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR LE TERRAIN MUNICIPAL DU LAC L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que la Ville procède actuellement à la renaturalisation du terrain municipal en bordure du lac l'Heureux;

CONSIDÉRANT que la clôture actuelle est désuète et que plusieurs types de clôture encadrent le terrain;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de contrôler l'accès audit terrain;

CONSIDÉRANT que le rapport de la firme *Horizon Multiressources Inc.* recommande l'installation d'une clôture avec une porte afin de décourager les motoneigistes et limiter l'accès qu'aux citoyens autorisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'installation d'une clôture sur le terrain municipal du lac l'Heureux auprès de la compagnie *Jober BLC International Ltée.*, au coût de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 juillet 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 327-08-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2015-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juillet 2015 par monsieur le conseiller Steve Gagnon ;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à la lecture et à la présentation du règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 520-2015-14 modifiant le règlement numéro 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 328-08-15
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LA CÔTE SAINT-PATRICK

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec le ministère des Transports du Québec dans le but de procéder à la construction d'une bretelle de détournement dans le cadre du remplacement du pont acier-bois P-02062;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative aux travaux de la côte Saint-Patrick.

RÉSOLUTION 329-08-15
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE (TP-SI-2015-180)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement de l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église (TP-SI-2015-180).

RÉSOLUTION 330-08-15
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DE DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE (TP-SI-2015-181)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au contrôle des matériaux dans le cadre de divers travaux de pavage (TP-SI-2015-181).

RÉSOLUTION 331-08-15
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE DE SUPERVISEUR – POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le besoin grandissant de ressources pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de superviseur, temporaire, à temps plein, de 40 heures par semaines.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2015-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 520-2015-15 modifiant le règlement numéro 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 332-08-15
OCTROI DU CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL À L'ÉCOLE À L'ORÉE-DES-BOIS

CONSIDÉRANT que la Ville désire relier le terrain multisports à l'école à l'Orée-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel à l'école à l'Orée-des-Bois à l'entreprise *Horizon multiressources Inc.*, et ce, conformément à leur offre de prix, datée du 15 juillet 2015, au montant de trois mille deux cents dollars (3 200 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parc et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-725.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h46 à 20h14.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Terrain de soccer Lafrance;

Monsieur Jean-Denis Faubert

- ✓ Création d'un éco-quartier pour les gens à faible revenu;

Madame Andrée Habel

- ✓ Sentiers multifonctionnels de la Ville;

Conseillère stratégique aux communications;

- ✓ Aide financière aux associations;

Monsieur Normand Gagné

- ✓ Pavage de la rue Beaupré.

RÉSOLUTION 333-08-15
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h14 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais Maire	Me Stéphanie Parent Greffière